

**Depuis 20 ans au service de l’Intendance**

**BON DE COMMANDE**

**Abonnement en qualité d’établissement scolaire (tarif annuel 50 € TTC) :**

Le nombre d’abonnements est limité à 300 pour les établissements scolaires ; une fois ce chiffre atteint il ne sera plus possible de s’abonner.

**Nom de l’EPLE** :

**Adresse** :

**SIRET** (indispensable pour Chorus) :

**Adresse mail** (indispensable pour recevoir les codes et les informations) :

|  |  |
| --- | --- |
| Tampon de l’établissement | Signature de l’ordonnateur |
|  |  |

Les EPLE peuvent joindre s’ils le souhaitent leur propre bon de commande. Conformément à la règlementation comptable des EPLE le paiement peut être joint par chèque à l’ordre de « Bernard Blanc ». Dans le cas contraire une facture Chorus leur sera envoyée comportant les coordonnées bancaires de virement.

**Abonnement à titre individuel (tarif annuel 20 € TTC) :**

**Nom** : **Prénom** :

**Adresse** (facultative) :

**Adresse mail** (indispensable pour recevoir les codes et les informations) :

Le paiement doit être joint au présent bon de commande par chèque à l’ordre de « Bernard Blanc »

**Conditions générales :**

Le site « Gestionnaire03 » est géré sous le régime de l’auto-entreprenariat.

L’abonnement est valable pour une année scolaire : du 1 septembre au 31 août. Les abonnements sont possibles en cours d’année scolaire mais ne seront valables que pour l’année scolaire en cours, sans report sur l’année scolaire suivante.

Le bon de commande est à adresser par courrier à : Bernard BLANC – 14 rue de la Glacerie – 03100 Montluçon

ou par courriel à : gestionnaire03@gmail.com

Les codes d’accès au site « Gestionnaire03 » seront envoyé fin août, puis à réception des commandes reçues ultérieurement. L’envoi se fera par courriel pour les abonnements à titre individuel et, le cas échéant, pour les EPLE afin de limiter les délais de mise à disposition du site. Les factures Chorus seront envoyées aux établissements dès septembre. S’ils le souhaitent, les particuliers pourront également demander une facture. Les chèques ne seront présentés à l’encaissement qu’une fois le site mis en ligne.

Le prestataire se réserve le droit de limiter le nombre d’abonnements si celui-ci dépassait ses capacités de gestion.